

MESURE DE CONSERVATION 10-03 (2009)^{1,2,3}

Contrôle portuaire des navires transportant de la légine

Espèce	légine
Zones	toutes
Saisons	toutes
Engins	tous

1. Les Parties contractantes effectuent un contrôle de tous les navires de pêche⁴ qui entrent dans leurs ports avec une cargaison de *Dissostichus* spp. Le contrôle visera à établir que, si le navire a mené des opérations de pêche dans la zone de la Convention, celles-ci étaient conformes aux mesures de conservation de la CCAMLR, et que s'il a l'intention de débarquer ou de transborder une capture de *Dissostichus* spp., celle-ci est bien accompagnée du certificat de capture de *Dissostichus* exigé par la mesure de conservation 10-05, et qu'elle correspond bien aux informations déclarées sur le document.
2. Pour faciliter ces contrôles, les Parties contractantes exigent des navires qu'ils notifient à l'avance leur entrée au port en utilisant le formulaire donné en annexe 10-03/A et qu'ils déclarent par écrit qu'ils n'ont mené aucune activité de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de la Convention ou qu'ils n'ont apporté aucun soutien à ce type d'activités et qu'ils se sont conformés aux dispositions pertinentes de la CCAMLR. Les informations contenues à l'annexe 10-03/A seront fournies suffisamment tôt pour permettre à l'État du port d'examiner les informations requises. Le contrôle doit être effectué dans les 48 heures qui suivent l'entrée au port et le plus rapidement possible. Il ne doit pas gêner outre mesure le navire ou l'équipage, et doit être conforme aux dispositions pertinentes du système de contrôle de la CCAMLR. La collecte d'informations lors d'un contrôle portuaire sera guidée par le formulaire fourni à l'annexe 10-03/B. Les navires qui auront déclaré avoir pris part à la pêche INN ou qui n'auront pas transmis de déclaration, se verront refuser l'entrée au port, sauf en cas d'urgence.
3. Lorsque sont réunies les preuves attestant que le navire a pêché en contravention des mesures de conservation de la CCAMLR, la capture n'est ni débarquée ni transbordée. La Partie contractante informe l'État du pavillon du navire des conclusions du contrôle et coopère avec lui pour lui permettre de procéder à une enquête sur l'infraction présumée, et, si nécessaire, d'appliquer les sanctions prévues par sa législation nationale.
4. Les Parties contractantes adressent au secrétariat un compte rendu des résultats de chaque contrôle mené en vertu de la présente mesure de conservation dans les 30 jours suivant le contrôle portuaire ou dès que possible lorsque des questions de conformité ont été soulevées. Le compte rendu de contrôle portuaire sera constitué des formulaires fournis à l'annexe 10-03/A et à l'annexe 10-03/B, une fois remplis. À l'égard de tout navire dont l'accès au port ou l'autorisation de débarquer ou de transborder *Dissostichus* spp. aurait été refusé, le secrétariat transmet sans tarder lesdits rapports à toutes les Parties contractantes et à toutes les Parties non contractantes qui coopèrent avec la Commission en participant au Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC).
5. Les Parties contractantes utiliseront les formulaires donnés en annexe 10-03/A et annexe 10-03/B conformément aux paragraphes 2 et 4, à partir du 1^{er} juin 2010.

¹ À l'exception des eaux adjacentes aux îles Kerguelen et Crozet

- ² À l'exception des eaux adjacentes aux îles du Prince Édouard
- ³ À l'exception des captures accessoires de *Dissostichus* spp. effectuées par les chalutiers menant des opérations de pêche en dehors de la zone de la Convention. Par capture accessoire, on entend une capture n'excédant pas 5% de la capture totale de toutes les espèces et ne dépassant pas 50 tonnes par navire pour toute la durée de la sortie de pêche d'un navire.
- ⁴ Aux fins de la présente mesure de conservation, par « navire de pêche », on entend tout navire, quelle qu'en soit la taille, utilisé et équipé, ou qu'il est prévu d'utiliser pour mener des opérations de pêche ou des activités ayant rapport à la pêche, y compris les navires de soutien, les navires-usines, les navires effectuant des transbordements et les navires équipés pour transporter les produits dérivés du poisson, à l'exception des porte-conteneurs et des navires de recherche marine scientifique des Membres. En ce qui concerne les seuls navires équipés pour le transport des produits dérivés du poisson, les Parties Contractantes sont tenues d'effectuer une évaluation préliminaire de la documentation pertinente. Si cette évaluation suscite des préoccupations vis-à-vis du respect des mesures de conservation de la CCAMLR, il sera nécessaire d'effectuer un contrôle en vertu des dispositions de la présente mesure de conservation.

**PARTIE A : COMPTE RENDU DE CONTROLE PORTUAIRE
A L'INTENTION DE LA CCAMLR
Informations à fournir avant l'entrée au port**

	À remplir par le capitaine	Commentaire du contrôleur
Escale prévue (port et État)		
Date et heure d'arrivée estimées		
But (ravitaillement en carburant, débarquement, transbordement, par ex.)		
Port et date de la dernière escale		
Nom du navire		
État du pavillon et port d'attache		
Type de navire et engin de pêche utilisé		
Indicatif d'appel radio international		
Téléphone/fax/e-mail du navire		
Agent du navire au port (nom et coordonnées)		
Nom et adresse de l'armateur		
Nom et adresse du propriétaire effectif		
Nom et adresse de l'exploitant		
Numéro d'identification du certificat d'immatriculation		
Numéro OMI d'identification, si disponible		
Numéro d'identification externe, si disponible		

	À remplir par le capitaine		Commentaire du contrôleur
VMS	Non		
	Oui : National		
	Oui : CCAMLR		
	Type :		
Dimensions du navire	Longueur (m)		
	Barrot (m)		
	Tirant d'eau (m)		
Nom et nationalité du capitaine			
Nom et nationalité du capitaine de pêche			
Licence de pêche	Numéro d'identification		
	Délivrée par		
	Validité		
	Secteurs de pêche (sous-zone/division de la CCAMLR)		
	Espèces		
	Engins		
Si des produits de poisson transbordés sont à bord, fournir les détails du permis de transbordement et une liste de tous les navires desquels de la légine a été transbordée, y compris les numéros OMI et les numéros des CCD.			

	À remplir par le capitaine		Commentaire du contrôleur
Capture totale à bord (kg)	Espèces (y compris captures accessoires)		
	Produit		
	Secteur de capture (sous-zone/ division CCAMLR)		
	Quantité		
Capture à débarquer (kg)	Quantité		
En cas de débarquement, fournir le numéro du CCD et le numéro de confirmation de l'État du pavillon, avec copie aux autorités compétentes de l'État du port			
Déclarations écrites fournies – voir ci-dessous			

Déclaration CCAMLR concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Je soussigné,, capitaine du, navire battant pavillon, ayant annoncé mon intention d'entrer dans le port de, déclare par la présente que ni moi, ni mon navire n'avons mené ni soutenu d'activité de pêche illicite, non déclarée et non réglementée d'aucune sorte dans la zone de la Convention CAMLR.

Signature :

Date :

Déclaration de respect de la réglementation de la CCAMLR

Je soussigné,, capitaine du, navire battant pavillon, ayant annoncé mon intention d'entrer dans le port de, déclare par la présente que toutes les activités de pêche menées dans la zone de la Convention CAMLR l'ont été conformément aux dispositions pertinentes de la CCAMLR.

Signature :

Date :

PARTIE B : COMPTE RENDU DE CONTROLE AU PORT POUR LA CCAMLR
Résultats du contrôle au port pour la CCAMLR

Nom du navire :	
Port d'attache et État du pavillon :	
Port et État dans lesquels le contrôle a lieu :	
Date et heure du contrôle :	
Nom du (des) contrôleur(s) :	
Autorité d'inspection :	

A. CONFIRMATION DES INFORMATIONS À FOURNIR AVANT L'ENTRÉE AU PORT

Confirmer les informations fournies dans la notification préalable. Voir la partie A « Compte rendu de contrôle au port pour la CCAMLR ».

B. RESPECT DES MESURES DE CONSERVATION DE LA CCAMLR

Réf.	Disposition	Détails/commentaires
MC 10-02	Informations sur la licence déclarées à la CCAMLR	
	Numéro de la licence	
	Secteur de pêche autorisé	
	Espèces autorisées	
	Validité du permis/ de l'autorisation	
	Autorité ayant délivré le permis/l'autorisation	
	Pays ayant délivré le permis/l'autorisation	

Réf.	Disposition	Détails/commentaires
MC 10-04	Système opérationnel de surveillance des navires	
	Marque	
	Modèle	
	Numéro de série	
	Scellés en place indiquant que le dispositif est à l'abri des manipulations frauduleuses	
	Heure et position du contrôle (lat./long.)	
MC 10-05	Certificat de capture de la CCAMLR (nota : la section D s'applique aux produits de poissons débarqués)	
	Quantité (kg) d'espèces visées et de capture accessoire et traitement subi	
	Emplacement(s), heure(s) et date(s) de capture	
	CCD valide (oui/non)	
	Jauge brute et nette	
	Coefficient de transformation du poids du poisson traité en poids entier	
MC applicables à certains secteurs	Engins de pêche à bord	
	Palangre : Type de système (espagnol, palangre automatique, par ex.)	
	Longueur de la palangre (m)	
	Longueur des avançons (m)	
	Nombre d'hameçons	

Réf.	Disposition	Détails/commentaires
MC applicables à certains secteurs	Palangre (suite) Espacement des avançons	
	Type d'appât	
	Autres caractéristiques	
	Chaluts : Type de chalut (pélagique ou de fond)	
	Fabricant ou référence du modèle	
	Fil simple ou double	
	Matériau du filet	
	Condition du filet (type d'arrimage, mouillé/sec)	
	Dimensions de la maille (mm)	
	Autres engins : Description générale	
MC 10-01	Navire marqué conformément aux normes internationales reconnues, telles que les Spécifications et lignes directrices types à l'égard du marquage et de l'identification des bateaux de pêche établies par l'OAA	
	Bouées marquées de l'indicatif d'appel du navire auquel elles appartiennent	

Réf.	Disposition	Détails/commentaires
MC 24-02	Tests de vitesse d'immersion des lignes Bouteilles-tests ou enregistreur temps/profondeur utilisés pour contrôler la vitesse d'immersion des lignes ?	
	Système à bord de lestage des lignes, c.-à-d. lests à attacher aux lignes ou ligne-mère autoplombée ?	
MC 25-02	Ligne de banderoles réglementaire	
MC 10-08	Équipage Noms, nationalités et fonctions Joindre séparément une liste des membres de l'équipage	

C. CAPTURE DÉBARQUÉE (le cas échéant) :

Espèces	Code*	Poids déclaré (kg)	Poids vérifié (kg)	Différence (kg)	Destination

* Codes de la CCAMLR :

Description	code CCAMLR
Entier	WHO
Éviscéré	GUT
Étêté et équeuté	HAT
Farine	MEA
Filets	FLT
Étêté et éviscéré	HAG
Étêté, éviscéré et équeuté	HGT

D. CAPTURE RETENUE A BORD (le cas échéant) :

Espèces	Code*	Poids déclaré (kg)	Poids vérifié (kg)	Différence (kg)	Destination

E. AUTRES COMMENTAIRES/INSTRUCTIONS/SIGNALEMENT DES POINTS DE NON-CONFORMITÉ

Examen du (des) carnet(s) et des autres documents : Oui Non Commentaires

Conclusions du contrôleur :

Déclaration du capitaine :

F. FIN DU CONTRÔLE

Contrôleur Nom et prénom..... Signature..... Date

Prise de connaissance et accusé de réception du rapport

Je soussigné, capitaine du navire....., confirme par la présente qu'une copie de ce rapport m'a été remise à ce jour. Ma signature ne constitue nullement une approbation de quelque partie que ce soit de ce rapport.

Capitaine du navire

Nom et prénom..... Signature.....

Date